



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 25844

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le décret n° 2012-691 du 7 mai 2012 relatif aux investissements étrangers et plus spécialement sur la suppression de la notion de contrôle indirect pour l'investisseur souhaitant acquérir une entreprise appartenant à la liste des onze secteurs soumis à autorisation préalable. Il souhaite connaître les raisons de cette suppression, notamment leur fondement juridique, ainsi que les conséquences pratiques de celle-ci dans le dépôt, l'examen et l'appréciation des demandes d'autorisations des investisseurs étrangers dans les secteurs stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25844

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4653

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)